

Situation en République Centrafricaine II

Mise à jour : 17 mars 2022

Le Procureur c. Maxime Jeffroy Eli Mokom Gawaka

ICC-01/14-01/22

Suspecté de crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui auraient été commis en divers endroits de la République centrafricaine (RCA) entre au moins le 5 décembre 2013 et au moins décembre 2014. Remis à la Cour pénale internationale (CPI) le 14 mars 2022.

Maxime Jeffroy Eli Mokom Gawaka

Date de naissance : 30 décembre 1978

Lieu de naissance : Bangui, RCA

Nationalité : ressortissant de la République centrafricaine

Fonction : Coordonnateur National des Opérations des Anti-Balaka

Mandat d'arrêt : délivré sous scellés le 10 décembre 2018

Remise à la CPI : 14 mars 2022

Première comparution : 22 mars 2022

Charges

Crimes contre l'humanité : (tentative de) meurtre, extermination, déportation ou transfert forcé de population, emprisonnement ou autre privation grave de liberté physique, torture, persécution, disparitions forcées et autres actes inhumains ; et,

Crimes de guerre : (tentative) de meurtre, torture, traitement cruel, mutilation, le fait de diriger intentionnellement des attaques contre la population civile, le fait de diriger intentionnellement des attaques contre le personnel, les installations, le matériel, les unités ou les véhicules employés dans le cadre d'une mission d'aide humanitaire, le fait de diriger intentionnellement des attaques contre des bâtiments consacrés à la religion, le pillage, l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans et le fait de les faire participer activement à des hostilités, le déplacement de la population civile et le fait de détruire ou de saisir les biens de l'ennemi.

Évolution de la situation judiciaire

OUVERTURE DE L'ENQUETE

Le 30 mai 2014, le Gouvernement de la RCA a déféré la situation en RCA depuis le 1er août 2012 à la Cour. La situation implique des crimes présumés qui auraient été commis à la fois par la Séléka et les Anti-Balaka. Le 24 septembre 2014, le Procureur de la CPI a ouvert une enquête concernant cette situation.

MANDAT D'ARRET

Le mandat d'arrêt contre M. Mokom a été délivré sous scellés le 10 décembre 2018.

REMISE

Le 14 mars 2022, M. Mokom a été remis à la Cour pénale internationale par les autorités de la République du Tchad. Il est actuellement détenu au quartier pénitentiaire de la Cour.

PREMIERE COMPARUTION

La comparution initiale de M. Mokom devant la Chambre préliminaire II est prévue le 22 mars 2022. Au cours de l'audience, la Chambre vérifiera l'identité du suspect et s'assurera qu'il soit informé des charges qui lui sont imputées et des droits que lui reconnaît le Statut de Rome, dans une langue qu'il comprend et parle parfaitement. La Chambre annoncera également les prochaines étapes de la procédure.



Composition de la Chambre préliminaire II

Juge Rosario Salvatore Aitala (juge président)

Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua

Juge Tomoko Akane

Représentation du Bureau du Procureur

Karim A. A. Khan QC, Procureur

Mame Mandiaye Niang, Procureur adjoint

Kweku Vanderpuye, premier substitut du Procureur

Conseil de la Défense

Maitre Nicholas Kaufman

Représentants légaux des victimes

-